

Informations Covid-19

Où se faire dépister dans le Diois ?

La semaine dernière, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a présenté le vaste dispositif de dépistage du Covid-19 mis en place avant les fêtes de Noël. L'objectif : que tous les habitants qui le souhaitent puissent se faire dépister sans ordonnance entre le 16 et le 23 décembre. En Drôme, 140 centres de dépistages temporaires ou permanents sont recensés. « Cette stratégie de test est une des mesures permettant la réduction de la propagation de l'épidémie. Elle doit s'accompagner de l'ensemble des mesures de préventions (lavage des mains, masques, aération des pièces etc.) pour être pertinente » rappellent les professionnels de santé du territoire.

Où se faire dépister dans le Diois ? Votre journal a fait le point pour vous.

A Die

Les professionnels de santé, la ville de Die et la communauté des communes via le contrat local de santé se sont coordonnés depuis plusieurs semaines pour préparer la mise en place d'un centre de dépistage par test antigénique. Pour le moment, il a été décidé d'orienter prioritairement les personnes qui souhaitent se faire tester vers le laboratoire Unibio situé 72 rue Camille Buffardel ([04 75 22 05 86](tel:0475220586)) dont la capacité de réalisation de tests PCR (plus fiable que le test antigénique) sur rendez-vous a augmenté. Le dispositif centre de dépistage antigénique sera activé uniquement en cas de saturation du laboratoire qui reste pour le moment l'unique interlocuteur pour ceux qui souhaitent se faire tester à Die avant les fêtes de Noël.

A Châtillon-en-Diois

Dans le cadre de l'opération mise en place par la Région, la mairie de Châtillon-en-Diois et le cabinet infirmier du Haut-Diois organisent une permanence vendredi 18 décembre de 10h à 17h. Elle permettra, sans rendez-vous, de bénéficier d'un test antigénique. Les tests auront lieu à la salle de motricité. Il est également possible de réaliser des tests PCR à domicile. Pour cela contacter le cabinet infirmier.

A Luc-en-Diois

Depuis les 12 novembre, les deux cabinets infirmiers de Luc-en-Diois, la pharmacie, les médecins et la mairie se sont organisés pour proposer des permanences de dépistage du Covid-19. Plusieurs dates ont déjà été proposées aux Lucois et habitants des environs. Une nouvelle permanence aura lieu dans le cadre de l'opération proposée par la Région le samedi 19 décembre de 8h30 à 12h. Celle-ci se tiendra comme les précédentes à la salle des Bains en face de la pharmacie. Les prélèvements seront possibles à la fois pour des tests PCR ou des tests antigéniques. Pour faciliter l'organisation, il est recommandé de prendre rendez-vous au [07 50 91 71 44](tel:0750917144). Une nouvelle permanence pourrait être organisée le 22 décembre en fonction des demandes.

A La Motte-Chalancon

La mairie de La Motte-Chalancon informe que la commune participera également à l'opération de dépistage proposée par la Région. Des permanences auront lieu samedi 19 et dimanche 20 décembre de 11h à 15h sur la place de la mairie. Elles permettront de réaliser des tests antigéniques dont les résultats seront disponibles en 30 minutes et qui seront réalisés par le personnel médical de La Motte-Chalancon. Les personnes intéressées doivent se présenter munies de leur carte vitale.

A Saillans

Le bus itinérant de la Région fera étape à Saillans, place de la République dimanche 20 décembre de 14h à 17h. Il sera possible de réaliser un test antigénique sans ordonnance, sans rendez-vous et muni de sa carte vitale pour une prise en charge à 100% par l'assurance maladie.

A La Chapelle-en-Vercors

La Croix Rouge du Royans-Vercors, en collaboration avec la mairie de La Chapelle-en-Vercors, organise un centre de prélèvement le samedi 19 décembre de 9h à 12h et de 14h à 17h à la salle des fêtes. Les tests sont possibles sans rendez-vous mais il est nécessaire d'être muni de sa carte vitale.

Deux opérations de dépistage massif

Une opération de dépistage collectif a eu lieu mardi 15 décembre sur le site de l'Esat de la Croix Rouge à Recoubeau-Jansac. Une centaine de personnes ont pu être testées grâce à une collaboration entre les infirmiers libéraux et le laboratoire Unibio de Die.

Une seconde opération a eu lieu également à la cité scolaire du Diois mercredi 16 décembre. Réalisée dans le cadre du dispositif de la Région, elle concernait les lycéens et le personnel sur la base du volontariat. Les élèves mineurs devaient disposer d'une autorisation parentale. Environ 75 personnes ont bénéficié de ce dépistage à partir de tests PCR, en partenariat avec le laboratoire Unibio de Die.

Article rédigé par S.Sabot dans le journal du Diois à paraître ce vendredi

Les tests antigéniques en bref

L'Assurance Maladie rappelle que les nouveaux tests antigéniques rapides constituent un outil supplémentaire pour réduire les chaînes de transmission virale. Ils viennent en complément des tests RT-PCR qui restent la technique de référence, car la plus fiable, pour la détection de l'infection à la Covid-19. « La personne réalisant un test antigénique doit être informée qu'il est destiné à une simple orientation diagnostique qui ne remplace pas un diagnostic établi à partir d'un test RT-PCR permettant de déterminer la présence du génome du SARS-CoV-2 » précise l'Assurance Maladie. Comme le test RT-PCR, il consiste en un prélèvement par voie nasale avec un écouvillon. Avec un résultat disponible en 15 à 30 minutes, ces tests antigéniques, pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie, permettent la mise en œuvre sans délai des mesures d'isolement et de contact tracing dans le cas d'un résultat positif. Dans le cas d'un résultat négatif, la personne doit continuer à respecter l'ensemble des règles de préventions. Pour rappel, il est également possible de bénéficier d'un test PCR sans prescription médicale et sans présenter de symptômes. Lui aussi est pris en charge intégralement par l'Assurance Maladie.